



INFORMATION PRESSE

Suresnes, le vendredi 6 avril 2012

Mots-clés : TRANSPORT / POIDS LOURD / ECOTAXE/ CARTE / PEAGES / SITL

DKV France, le spécialiste des cartes carburants et péage, en première ligne sur l'écotaxe

*** Compte rendu de la SITL 2012 ***

■ La filiale française de DKV qui passera en 2013 le cap de ses 40 ans d'implantation sur le territoire français, a fait de l'écotaxe son projet prioritaire depuis des mois. ■ A l'heure où le compte à rebours est amorcé dans le secteur du transport routier - le déploiement grandeur réelle commencera par l'Alsace en avril prochain, avant une généralisation au plan national -, DKV décrypte les règles connues à ce jour sur l'écotaxe, et dessine sa stratégie.

L'écotaxe, pourquoi ? Pour qui ?

L'écotaxe est une des mesures clé agréées lors du Grenelle de l'Environnement en 2007. Elle concerne le transport des marchandises à l'exclusion du transport des voyageurs.

Tous les véhicules français et étrangers, de plus de 3,5 tonnes, qui circulent sur les routes nationales et départementales, seront impactés. Les autoroutes à péage en sont exclues, mais pas moins de 10 000 km de routes nationales, 5 000 km de routes départementales, 550 000 poids lourds nationaux et 250 000 poids lourds étrangers sont concernés.

Le renchérissement du coût du transport routier est estimé en moyenne à 0,12 euros au kilomètre du fait de cette nouvelle taxe. Un coût qui doit être transféré à la charge des Chargeurs, autrement dit des clients, comme l'écotaxe sur les produits électroniques pour le grand public.

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

Du paiement de l'écotaxe

La télématique embarquée qui fait déjà souvent partie du quotidien des compagnies de transport et de leurs chauffeurs, va se trouver encore relancée par la mise en place de ce nouveau dispositif.

Pour permettre leur détection, tous les poids lourds français, ainsi que tous les poids lourds étrangers accédant au réseau taxé, seront obligatoirement équipés d'un boîtier électronique spécial



(appelé « équipement embarqué »). Ce boîtier va permettre tout d'abord de tracer les trajets du camion pour calculer l'écotaxe, et la faire payer ¹.

Le paiement se fera selon deux modes, soit en post-paiement pour les transporteurs ayant contracté avec une Société Habilitée de Télépéage (SHT) - comme DKV, en cours d'habilitation ² -, leur consentant des remises sur le prix public allant jusqu'à 10%, soit, en pré-paiement pour les utilisateurs occasionnels, en créditant une somme d'argent sur un boîtier délivré dans des points de distribution accessibles et proches des routes taxées.

Expert des solutions de paiement électronique et de cartes de paiement - la DKV Card équipe 1,4 millions de porteurs -, introduit auprès de 89 000 clients en Europe, DKV travaille d'arrache pied depuis des mois avec des équipes en France et en Allemagne, pour se positionner comme opérateur de la collecte de l'écotaxe.

DKV offrira les deux modes de paiement :

- Le pré-paiement puisque les utilisateurs pourront s'acquitter avant leur trajet de la taxe via la DKV Card
- Le post-paiement grâce à son nouveau boîtier embarqué, qui permettra également de s'acquitter des péages autoroutiers.

Ce dernier mode de paiement devrait prédominer sur les 800 000 poids lourds attendus, on estime que 50 à 60% devraient s'abonner au post-paiement, représentant environ 80% de la recette attendue par l'état français (800 millions d'euros par an).

Le principe de paiement pour l'écotaxe ? Ce n'est pas simple !

Il s'agit de faire payer la distance parcourue sur le réseau retenu par tous les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, sur la base d'un taux dépendant du type de poids lourds (PTRA et nombre d'essieux), de sa classe d'émission Euro, éventuellement du niveau de congestion de l'infrastructure et de la zone géographique (modulation départements périphériques).

Le taux moyen pondéré sera de 12 centimes au kilomètre, mais l'amplitude est large : de 2,5 à 20 centimes.

Dès maintenant, **un simulateur est mis à disposition des clients de DKV** pour mesurer l'impact de l'écotaxe sur leur activité, sur la base des grands principes de tarification qui sont déjà connus, comme cela a été le cas sur la SITL pendant les 4 jours du salon.

... aux services à valeur ajoutée DKV

Car ce n'est pas tout !

Les fonctions existantes de TIS PL seront étendues à l'écotaxe. Plus de données, plus d'analyses, plus de sécurité, plus d'engagement pour l'environnement et au final plus d'économies. En matière d'écotaxe, DKV proposera des services à valeur ajoutée basés sur les données GPS et sa longue expérience du traitement de données multiples.

¹ La taxe est collectée par Ecomouv, un consortium qui a reçu une délégation de service public et preste ? pour l'état.

² DKV attend son agrément de SHT - Société Habilitée de Télépéage. Les sociétés habilitées de télépéage sont habilitées par l'Etat sur la base de leur expérience, expertise et capacité financière. La structure financière de DKV qui a réalisé 4,3 milliards d'Euros en 2010, sa norme Iso 9001 ne laisse pas de doute quant à l'issue du dossier d'agrément.



Car il sera de plus en plus utile, le travail accompli sur **des outils d'optimisation des trajets, pour maîtriser les coûts d'exploitation des sociétés de transport** en tenant compte de tous les paramètres : le temps passé et le kilométrage, le prix du ravitaillement en carburant sur la route, les parkings, la TIS-PL sur autoroutes et l'écotaxe sur routes secondaires, etc.

Sans compter la nécessité d'organiser les données pour permettre le report de l'écotaxe sur les factures clients...

« L'optimisation, c'est ce qui est au cœur de notre outil eReporting d'ores et déjà. Avec l'écotaxe, nous aborderons l'optimisation en 3 temps : avant le trajet (définir le trajet optimal en fonction des coûts horaires et kilométriques), pendant le trajet (alerter des déviations par rapports au trajet planifié) et après (obtenir rapidement les coûts réels du trajet et les analyser vs la planification). », explique Guillaume Cuntz, directeur général de DKV France. « Après la TIS-PL, après le carburant, après le parking ou le lavage, DKV trouve une nouvelle application à son expertise technique et sa valeur ajoutée : négocier des remises commerciales pour ses clients transporteurs en gérant la collecte financière, les aider à optimiser leurs coûts et leur mode de fonctionnement en leur apportant des outils d'aide à la décision et de contrôle. »

Un défi technologique pour DKV

Pour DKV, l'écotaxe est aussi un chantier technologique et amène à intégrer les technologies GPS/GPRS³ et DSRC, à terme, dans un seul et même boîtier.

Tous les véhicules devront en 2013 être équipés du boîtier GPS Ecomouv'. Et ce boîtier peut être techniquement interopérable avec d'autres dispositifs de péage au niveau national et international. Le boîtier embarqué installé dans la cabine du véhicule utilise la technologie satellite GPS la plus avancée afin de déterminer avec une précision si le véhicule se déplace sur un itinéraire assujéti à la taxe et sur quelle distance. Ainsi la taxation est précise et fonction de la distance parcourue sur le réseau taxé.

DKV sera donc distributeur du boîtier. Il fournira le boîtier, ainsi que tous les autres services connexes, notamment la facturation périodique relative à la taxe, et la gestion du contrat et du compte client.

A terme, DKV devrait fournir un seul boîtier qui permettra l'interopérabilité entre les différents systèmes de péages.

Voyons plus loin ...

Aujourd'hui, en Europe, vis-à-vis de l'écotaxe, la situation est diversifiée, avec 4 cas de figure : pas de péage, des systèmes de péage en fonction de la durée (vignette), des systèmes de péage en fonction de l'utilisation (micro-onde), et du relevé GPS.

A terme, l'objectif de DKV est bien de fournir un seul badge, de gérer la collecte des péages et de proposer des services à valeur ajoutée sur l'ensemble de l'Union Européenne. Une première procédure de certification l'attend pour devenir SHT en France ; mais ce n'est qu'une étape vers une nouvelle aventure largement européenne.

³ (Global Positioning System et Global System for Mobile Communication)



En conclusion...

DKV est habitué à mener des projets de cette envergure et a été sur les rangs dès le début, à chaque changement de réglementation, partout en Europe : DKV gère ainsi le péage en fonction des distances en Allemagne depuis 2005, le péage en fonction des distances en Autriche (Go Tolls) depuis 2004, l'euro vignette pour le Benelux, le Danemark et la Suède depuis 1995, le péage en France en Espagne avec la DKV Box ou la DKV Card depuis 2007, le péage sur les autoroutes italiennes avec la Viacard et le Telepass et les remises via le Consorzio DKV depuis 2002, le péage des autoroutes tchèques depuis 2007 et le péage des autoroutes polonaises depuis le départ 2011 !

L'écotaxe est donc un projet qui s'inscrit dans une longue lignée d'innovations et de mise à l'épreuve réussie pour imposer son nom en Europe auprès des professionnels du transport routier, ses partenaires depuis les années 30.

A propos de DKV Euro Service

Leader sur son segment de marché, DKV Euro Service est un prestataire de référence dans le milieu du transport et de la logistique depuis plus de 75 ans. De l'approvisionnement en carburant sans numéraire auprès de 54 000 points partenaires, jusqu'au remboursement de la TVA, en passant par la gestion des péages, DKV offre de nombreux services qui facilitent la route aux professionnels, et optimisent les coûts et la gestion de parcs de véhicules sur toutes les routes d'Europe.

En 2010, DKV a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros. L'entreprise est représentée dans 42 pays et emploie plus de 650 collaborateurs en Europe. L'année dernière, 1,4 million de DKV Card ont été utilisées par plus de 89 000 clients. Et pour la septième fois, la DKV card a été élue « meilleure marque » dans la catégorie des cartes de services et d'approvisionnement par les journaux allemands Lastauto Omnibus, Transaktuell et Fernfahrer.

En 2013, DKV fêtera sa 40e année de présence en France.

Pour en savoir plus : www.dkv-euroservice.com